



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°06/2026L'an deux mille vingt six
Le Jeudi 12 février 2026 à 18h**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN.

FINANCES

Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2026

M. Maurice HATIER est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BOURDON Claude, CHAMPAGNE Patricia, BROU Alexia, CHANAUX Jean-Paul, COLNE Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel (pouvoir de Jacques COTTEREAU), GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, HATIER Maurice, HUMBERT Didier, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MUNIERE Jean-Luc, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline, THIERY Philippe, THOMAS Dominique, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel et VILLEMIN Yannick (pouvoir de Nicole ARNOULD).

DATE DE CONVOCAION

30/01/2026

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ARNOULD Nicole (pouvoir à Yannick VILLEMIN), AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, CASSAGNE Philippe, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques (pouvoir à Daniel GARCIN), DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HETT Paul, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoit, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Lucette, MONCHERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNER Patrick, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

41

NOMBRE DE POUVOIRS

2

NOMBRE DE VOTANTS

43

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

43

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le



ID : 088-200048726-20260212-DELIB2026_06-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L5741-1 et L5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 13 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2025 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 29 janvier 2026,

Considérant la volonté du PETR du Pays d'Epinal de participer à l'effort demandé par l'Etat aux EPCI,

Il est proposé pour l'exercice 2026 de :

- Fixer à 7,08 € la contribution financière des membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES	2026	
	Nombre d'habitants	Montant contributions 7,08 €/hab
CA EPINAL	113 143	801 052,44 €
C.C VOSGES COTE SUD-OUEST	11 813	83 636,04 €
C.C RAMBERVILLERS	13 141	93 038,28 €
TOTAL	138 097	977 726,76 €

- Maintenir pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire, la contribution à 0,70 € par habitant comme ci-après énoncée :

COMMUNES	Nombre d'habitants	Montant contributions 0,70 €/hab
PLOMBIERES LES BAINS	1 605	1 123,50 €
DOCELLES	879	615,30 €
CHENIMENIL	1 221	854,70 €
DOMMARTIN AUX BOIS	420	294,00 €
TOTAL	4 125	2 887,50 €

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le



ID : 088-200048726-20260212-DELIB2026_06-DE

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir entendu, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Vice-Président,

DECIDENT de fixer les contributions financières des collectivités membres du PETR à 7,08 € par habitant pour l'exercice 2026,

DECIDENT de fixer les participations financières pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire à 0,70 € par habitant.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN

